

comment concilier ouverture à la concurrence et investissements dans le secteur des télécommunications

ADOU JOSEPHINE

SOUS-DIRECTEUR DES ETUDES ECONOMIQUES ET TARIFAIRES

contexte

- Table ronde de la réunion du FRATEL,
- Comment concilier ouverture à la concurrence et investissement dans le secteur?
- Comment se développent infrastructures et services?
- Quel type de concurrence privilégié? Pourquoi?
- Comment rendre la concurrence durable?

Plan

- concurrence dans le secteur des télécommunications
 - outils de la concurrence et notions en matière de politique de la concurrence
 - méthodes d'introduction de la concurrence dans les télécommunications
- Ouverture à la concurrence en Côte d'Ivoire
 - processus de libéralisation du secteur
 - concurrence et développement des réseaux
 - concurrence et développement des services
 - interconnexion et développement des réseaux et services
- Concurrence et développement durable des télécommunications
- Perspective de stimulation de la concurrence-le partage d'infrastructures

Les outils de la concurrence et notions en matière de politique de la concurrence

Les outils de la concurrence

- **La loi et les textes réglementaires y relatifs**
 - a) Loi générale relative à la concurrence,
 - b) Loi sur les télécommunications incluant un aspect sur la concurrence,
 - c) décrets de mise en œuvre des dispositions légales en matière de concurrence,
 - d) décisions et autres textes relatifs à la concurrence
- **Les institutions chargées de suivre la mise en œuvre de la loi et des textes réglementaires y relatifs**
 - a) structure nationale de la concurrence (conseil de la concurrence, commission nationale de la concurrence, etc.),
 - b) organes de régulation du secteur des télécommunications

Les outils de la concurrence et notions en matière de politique de la concurrence

Notions de politique en matière de concurrence

a) Détermination du marché de référence

- le marché produit/service,
- le marché géographique.

b) Obstacles à l'entrée sur le marché

- les monopoles,
- les coûts d'investissements élevés,
- les droits d'entrée sur le marché,
- les comportements anticoncurrentiels.

Les outils de la concurrence et notions en matière de politique de la concurrence

Notions de politique en matière de concurrence

c) Pouvoir exercé et domination du marché

Conditions : part de marché, obstacles à l'entrée, indépendance en matière de fixation de prix, rentabilité et intégration verticale.

d) Installations essentielles

caractéristiques: fournies en situation de monopole ou quasi monopole, accès indispensable pour l'exercice d'une autre activité, reproduction économiquement non viable.

Méthodes d'introduction de la concurrence

- **Concurrence par les infrastructures**
 - a) mise en œuvre de la concurrence par les infrastructures,
 - b) enjeux de la concurrence par les infrastructures.

- **Concurrence par les services**
 - a) mise en œuvre de la concurrence par les services,
 - b) enjeux de la concurrence par les services.

Concurrence par les infrastructures

a) concurrence par les infrastructures

déploiement par les concurrents de leurs propres infrastructures (cas du déploiement des réseaux mobiles),

b) enjeux de la concurrence par les infrastructures

- régulation du pouvoir de marché plus efficacement,
- contrôle par le concurrent de ses infrastructures pour la mise en place de nouveaux services,
- innovation technologique et développement à long terme du secteur.

Concurrence par les services

a) concurrence par les services

Les concurrents s'appuient sur les infrastructures existantes pour fournir leurs services.

b) enjeux de la concurrence par les services

- réduction des barrières à l'entrée,
- réalisation d'innovations par les concurrents,
- développement rapide du marché des services.

Ouverture à la concurrence en Côte d'Ivoire

- processus de libéralisation du secteur,
- concurrence et développement des réseaux,
- concurrence et développement des services,
- interconnexion et développement des réseaux et services.

Processus de libéralisation en Côte d'Ivoire

- Début de la réforme du secteur en 1990,
- Adoption d'une loi sur les télécommunications en 1995,
- Création des organes de régulation par la même loi,
- Ouverture à la concurrence en 1996,
- Privatisation de la société national des télécommunications en 1997.

concurrence et développement des réseaux

- Introduction sur le marché de trois opérateurs de réseaux mobiles, puis de sept opérateurs dont quatre sont en activités,
- Introduction sur le marché d'un deuxième opérateurs de téléphonie fixe avec la technologie CDMA,
- investissement très faible dans le secteur avant l'ouverture à la concurrence, moins de 20 Milliards,
- introduction des réseaux mobiles à l'ouverture à la concurrence, Investissements, passant à de 60 Milliards environ à 186 Milliards soit une croissance de plus de 200%,
Les investissements cumulés représentent plus de 800 milliards, les réseaux sont de plus en plus étendu, couverture de plus de 50% du territoire en infrastructures de télécommunication.

Concurrence, développement des services et investissements

- **Octroie de plusieurs autorisations pour fournir les services à valeur ajoutés**
messagerie vocale, Internet, revente de trafic, etc.
- **développement de nouveaux services sur le marché globale**
 - Services complémentaires offerts par les opérateurs,
- Déploiement d'investissements en équipement de plates forme de service,
- **Octroie d'autorisations pour l'installation et l'exploitation de réseaux privés**
- **Offre de services de qualité avec des tarifs en baisse**
- **stimulation de la consommation**
- **Développement des réseaux**

interconnexion et développement des réseaux et services

- interconnexion, instrument spécifique de stimulation de la concurrence,
- développement des activités (en terme d'innovation d'activité et d'augmentation du volume d'activités) par effet de réseau,
 - les activités d'interconnexion représente près de 25% du volume d'activités des opérateurs,
 - développement du marché aval,
- accroissement des capacités.

Difficultés rencontrées

- Pouvoir de décision du régulateur,
- Textes insuffisamment élaborés en matière d'interconnexion,
- Texte non élaboré en matière d'accès aux installations essentiels,
- Textes non élaborés en matière de partage d'infrastructures,
- Sanctions inadaptées,
- Problème de sécurité de l'environnement.

Concurrence et développement durable

- **rôle du régulateur**
- **Quelle concurrence le régulateur doit-il promouvoir?**
- **conditions de réalisation d'une concurrence loyale.**

Concurrence et développement durable

rôle du régulateur

Promouvoir la concurrence de sorte à favoriser l'investissement, l'innovation et le développement du secteur.

Quelle concurrence le régulateur doit-il promouvoir?

- encouragement à l'investissement et/ou protection des nouveaux entrants,
- deux mesures en réalité non contradictoires;
- 1^{er} phase : favoriser émergence des services pour les investissements trop lourds à supporter,
- 2^{ème} phase : encourager le déploiement des infrastructures pour un développement durable du secteur.

Concurrence et développement durable

conditions de réalisation d'une concurrence loyale et un développement durable du secteur

- Définition des conditions de fonctionnement du marché,
- Identification des infrastructures essentielles,
- Définitions de règles claires d'accès aux infrastructures,
- Obligation de partage ou d'accès imposée au détenteur des infrastructures,
- Définition des règles de tarification pour l'accès aux infrastructures,
- Séparation verticale des opérateurs intégrés,
- Obligation de couverture du territoire en infrastructures,
- Définition de sanctions dissuasives,
- Pouvoir de décision de la régulation.

Perspective de stimulation de la concurrence-Le partage d'infrastructure

1) le mécanisme de partage d'infrastructures

enjeux économiques,
enjeux social,
enjeux concurrentiel

2) les implications du partage d'infrastructure

au plan réglementaire,
au plan opérationnel.

Le mécanisme de partage d'infrastructure

les enjeux économiques

- éviter les duplications inutiles d'équipements ;
- éviter la multiplication des travaux de génie civil ;
- profiter des économies d'échelle ;
- favoriser les investissements directs étrangers (IDE) en minimisant les risques ;
- réduire, pour les opérateurs, les dépenses d'investissements lourds ;
- donner aux opérateurs puissants des opportunités de revenus complémentaires ;
- promouvoir l'application par les opérateurs des tarifs orientés vers les coûts ;
- faire croître les revenus des opérateurs par la croissance des consommations ;
- réduire les prix appliqués aux consommateurs;
- Développer le secteur.

Le mécanisme de partage d'infrastructure

les enjeux sociaux

- réduire les nuisances liées aux travaux de génie civil (bruits, dégradations des voies publiques, entraves à la circulation, accidents, etc.) ;
- réduire les risques sur la santé liés aux multiples rayonnements radioélectriques;
- Préserver les espaces libres ;
- Réduire les risques de dégâts causés par la chute des mâts ou pylônes ;

Le mécanisme de partage d'infrastructure

les enjeux concurrentiels

- réduire les conflits d'interconnexion entre les opérateurs en les obligeant à coopérer ;
- Permettre l'accès des opérateurs nouveaux entrants ou aux «petits opérateurs» aux ressources rares;
- Réduire les barrières de compétition ;
- augmenter les offres de services

Les implications du partage d'infrastructure

Au plan Réglementaire

- Élaborer des conditions claires et transparentes d'utilisation des facilités essentielles,
- Élaborer des dispositions claires relatives au contrôle de la concurrence et à l'application de sanctions pour non respect des règles,

Les implications du partage d'infrastructure

Au plan opérationnel

- Imposer la séparation comptable,
- Imposer la séparation structurelle,
- Prévoir des mécanisme de contrôle,
- Doter le régulateur de pouvoir de contrôle et de décision.

CONCLUSION

- Effets positifs de la Concurrence sur le développement des investissements, des services, sur le bien être de la population,
 - Développement des réseaux,
 - Diversification des services,
 - Service de qualité,
 - Tarifs en baisse,
- Créer un environnement favorable pour un développement durable,
 - Mise en place d'outils,
 - Attribuer les pouvoirs aux organes de régulation
 - Définir des conditions claires et transparentes pour l'exercice des activités dans un cadre concurrentiel favorable au développement,

CONCLUSION

- Prévoir des obligations de couverture du territoire en infrastructures,
- Définir les conditions d'interconnexion
- Limiter les pouvoirs de monopole,
- Définir les conditions d'utilisation des ressources essentielles,
- Promouvoir le partages d'infrastructures (dégrouper, colocalisation, etc.)

**Merci pour votre aimable
attention**